



Newsletter

ameli.fr



caf.fr

de la Protection Sociale

Newsletter n°22

2ème trimestre 2026

NOS RENDEZ-VOUS (événements proposés)

CAF

► **[Guide Prestations 2026]** : Le Guide des Prestations, c'est votre Caf et toutes ses aides réunies en un seul document.

CPAM & CAF

► **[Ateliers collectifs maternité/naissance]** : Les ateliers collectifs maternité/naissance, pour accompagner les futurs parents pendant la grossesse et après l'accouchement, continuent en 2026.

Avril

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

ATELIER FUTURS PARENTS DROITS & DÉMARCHES
Venez vous informer sur toutes les démarches à effectuer avant et après la naissance.

En webinaire	Date	10h - 12h
En webinaire	22/04/2026	10h - 12h
En webinaire	25/04/2026	14h - 16h
En webinaire	16/05/2026	16h - 18h
Secteur Toulon	21/05/2026	11h - 13h
En webinaire	23/04/2026	10h - 12h
En webinaire	13/05/2026	14h - 16h
En webinaire	15/06/2026	16h - 18h
Secteur Dragénie	24/06/2026	11h - 13h
En webinaire	23/07/2026	10h - 12h
En webinaire	18/08/2026	14h - 16h
En webinaire	14/09/2026	16h - 18h
Secteur Estérel ou Pays de Fayence	25/09/2026	11h - 13h
En webinaire	15/10/2026	10h - 12h
En webinaire	23/11/2026	14h - 16h
Secteur Provence verte	10/12/2026	11h - 13h
En webinaire	15/12/2026	14h - 16h

Inscrivez-vous sur ameli.fr ou sur caf.fr

ameli.fr

caf.fr

ATELIER FUTURS PARENTS SANTÉ & PRÉVENTION
Venez échanger sur votre santé et celle de votre enfant avant et après la naissance.

En webinaire	Date	12h30 - 14h
En webinaire	18/04/2026	12h30 - 14h
En webinaire	17/05/2026	12h30 - 14h
En webinaire	19/05/2026	16h30 - 18h
Secteur Toulon	27/05/2026	11h - 13h
En webinaire	07/06/2026	12h30 - 14h
En webinaire	21/06/2026	12h30 - 14h
En webinaire	18/06/2026	16h30 - 18h
Secteur Dragénie	24/06/2026	11h - 13h
Inscrivez-vous sur ameli.fr		

En webinaire	Date	13h30 - 14h
En webinaire	09/07/2026	13h30 - 14h
En webinaire	27/08/2026	13h30 - 14h
Secteur Estérel ou Pays de Fayence	25/09/2026	11h - 13h
En webinaire	09/09/2026	12h30 - 14h
En webinaire	12/10/2026	12h30 - 14h
En webinaire	17/12/2026	16h30 - 18h
Secteur Provence verte	10/12/2026	11h - 13h
en webinaire	15/12/2026	12h30 - 14h

LE DÉPARTEMENT

ameli.fr

La CPAM du Var sera présente :

► **[Semaine de la vaccination]** : Le 29 avril, pour la semaine de la vaccination, au Square Bortolaso, à Toulon.

► **[Journée séniors]** : Le 30 avril à la Journée séniors qui se déroulera au Palais des congrès Neptune de Toulon (stand n°76 - entrée gratuite). Sensibilisation au dépistage pour les cancers colon, sein et utérus avec distribution du kit de dépistage du cancer colorectal et prise de rendez-vous pour des mammographies. Accès aux droits (carte Vitale, compte ameli.) à 12h.

Mai

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

CAF

► **[Etudiants]** : ouverture de la téléprocédure pour déclarer s'ils conservent leur logement cet été.

La CPAM du Var sera présente :

► **[Juin jaune]** : Le 26 mai pour la sensibilisation aux risques solaires au marché de Tourves de 9h à 12h.

Juin

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

CAF

► **[Parcours jeunes]** : L'**aide à la formation Bafa** (brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur) vise à aider les jeunes à suivre une première formation qualifiante et à soutenir l'offre d'animation et d'encadrement en accueil de loisirs.

La CPAM du Var sera présente :

► **[Forum bien vieillir]** : Le 6 juin au Forum bien vieillir, salle Berthoire à Pignans.

NOS SERVICES EN LIGNE

Trouver une pharmacie de garde

Dans une situation d'urgence, un dimanche ou un jour férié, il n'est pas forcément évident de trouver sur Internet une pharmacie de garde : à quel site faire confiance ? Est-il véritablement à jour ? Pour répondre à ce besoin, l'Assurance Maladie a lancé le service pharmacie-de-garde.ameli.fr, un nouvel outil pour identifier les pharmacies de garde ouvertes les plus proches de son domicile.

Ce site comble un manque, puisqu'il n'existait pas jusqu'à aujourd'hui de service national et gratuit répertoriant les pharmacies ouvertes partout en France.

Il permet de trouver en toute confiance la bonne information sur la pharmacie de garde la plus proche de chez soi.

Le site donne aussi les informations pratiques nécessaires : horaires de garde, numéro de téléphone, modalités d'accès et s'il est nécessaire d'appeler avant de se déplacer.

Source : brochure « L'Assurance Maladie : engagée pour améliorer l'accès aux soins sur tous les territoires »



Photo : Freepik

LE SAVIEZ-VOUS ?

La présentation des mails envoyés par l'Assurance Maladie évolue

À partir du mois d'avril, de nouveaux formats seront progressivement utilisés.

Ce qui change dans les e-mails à partir d'avril :

- Le logo de l'Assurance Maladie apparaît désormais en haut à gauche du message.
- Des intertitres en bleu peuvent être ajoutés pour guider la lecture.
- Un bloc bleu en bas simplifie l'accès aux informations et aux démarches en ligne.
- En bas du message, des logos permettent d'accéder directement aux plateformes de téléchargement pour installer l'application Compte ameli sur son téléphone.

AVANT	APRES
<p>Le message ne s'affiche pas correctement ? Cliquez ici</p> <p> MON COMPTE AMELI</p> <p>Bonjour,</p> <p>Ne transmettez jamais vos données personnelles ou bancaires !</p> <p>L'Assurance Maladie ne vous demandera jamais au travers de ses communications (mails, téléphone et SMS) de transmettre les informations suivantes : vos identifiants de connexion au compte ameli, vos coordonnées bancaires complètes et vos informations médicales.</p> <p>En effet, vous êtes de plus en plus ciblé(e) par des communications frauduleuses (information sur l'expiration de votre carte Vitale, renouvellement de vos droits à l'Assurance Maladie...). Ces escroqueries ont pour objectif de récupérer vos données et de les utiliser dans le cadre de fraude ou d'usurpation d'identité.</p> <p>Nous vous recommandons d'utiliser votre compte ameli qui est 100% fiable et sécurisé pour toutes vos démarches.</p> <p>Retrouver tous nos conseils pour limiter le phishing sur ameli.fr</p> <p>Cordialement, Votre correspondant de l'Assurance Maladie.</p> <p>Dans le cas où vous détectez un email ou un SMS frauduleux, il est important de ne pas cliquer sur les liens et de procéder à sa suppression.</p>	<p>SECURITE SOCIALE - ASSURANCE MALADIE - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECU (D.D.S.)</p> <p> MON COMPTE AMELI</p> <p>Rattachez votre/vos enfant(s) sur la carte Vitale du second parent !</p> <p>Bonjour,</p> <p>Pour faciliter le remboursement de soins de votre enfant, il est conseillé de rattacher à la carte Vitale de ses deux parents. Le dossier rattachement vous permettra de bénéficier d'un remboursement rapide et fiable quel que soit le parent qui emmène l'enfant chez le professionnel de santé.</p> <p>La démarche est simple et rapide depuis votre compte ameli.</p> <p>Effectuez la démarche de rattachement</p> <p>Consulter la notice en ligne</p> <p>Une fois cette démarche réalisée, rendez-vous en pharmacie pour mettre à jour la carte Vitale.</p> <p>Si vous avez déjà effectué cette demande, mentionnez-le dans votre copie de ce message.</p> <p>À votre disposition, votre correspondant Assurance Maladie</p> <p>Vérifiez que vos données personnelles sont à jour depuis votre compte ameli</p> <p> Vos informations personnelles Vos coordonnées bancaires Votre mutuelle </p> <p>Rendez-vous sur ameli.fr l'Assurance Maladie en ligne</p> <p>Téléchargez l'App ameli</p> <p> </p>

Comment être certain qu'il s'agit bien d'un message de l'Assurance Maladie ?

Face à toute communication électronique, l'Assurance Maladie conseille à ses assurés de rester vigilants car les tentatives d'escroqueries sont nombreuses.

Pour vérifier qu'il s'agit bien d'un message officiel, voici plusieurs conseils à adopter.

- Vérifier l'adresse de l'expéditeur : elle doit se terminer par : @app.assurance-maladie.fr, @assurance-maladie.fr, @info.ameli.fr ou @ameli.fr. Les messages officiels sont envoyés au nom de « Votre Assurance Maladie ».
- L'Assurance Maladie ne demandera jamais par courriel les identifiants de connexion, les informations médicales ou bancaires, ou le paiement d'un service.
- Un message évoquant une « urgence », « des données personnelles à remplir en cliquant sur ce lien » ou « une nouvelle version de la carte Vitale à commander rapidement » ne provient pas de l'Assurance Maladie.

Comment réagir en cas de doute sur la provenance d'un e-mail ?

Voici les 4 réflexes simples à suivre pour se protéger.

- Ne pas cliquer sur les liens. Il faut accéder directement au site ameli ou à son compte depuis le site officiel.
- Modifier ses informations uniquement depuis son espace personnel sécurisé.
- Ne jamais communiquer ses identifiants ni ses codes confidentiels à un tiers.
- Signaler le message suspect via le site officiel dédié : internet-signalement.gouv.fr.

Pour aller plus loin > [S'informer sur les astuces pour se protéger des courriers, appels, e-mails et SMS frauduleux.](#)

Source : ameli.fr

Le bleu c'est en mars... mais pas que !!!

On ne le répètera jamais suffisamment : le cancer colorectal se situe au 3e rang des cancers les plus fréquents et constitue la 2e cause de mortalité par cancer.

Vous ou l'un de vos proches n'avez pas saisi l'opportunité Mars bleu, mois dédié au dépistage organisé du cancer colorectal ? Peu importe le test peut être réalisé à n'importe quel moment de l'année ! Il est simple à effectuer, indolore, et fiable. Le test et son analyse sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Le kit de dépistage peut être obtenu :

- chez un médecin (médecin traitant ou spécialiste) lors d'une consultation ;
- en pharmacie, même sans invitation ;
- en le commandant en ligne à l'aide de l'invitation reçue.

**Grâce au dépistage ,
je profite de ma famille.**

Dépistage cancer colorectal

- à partir de 50 ans
- à faire chez vous
- simple et rapide

Commandez et recevez gratuitement votre kit

Avoir de bonnes et belles dents c'est important

Prendre soin de ses dents et de ses gencives est important pour garder le plus longtemps possible une bonne qualité de vie et rester en bonne santé.

En effet, la bouche est en lien avec le reste du corps. Si une pathologie s'installe, elle peut avoir des conséquences sur d'autres organes, et inversement. Exemple : La propagation de bactéries et de molécules de l'inflammation peut contribuer à l'augmentation des risques cardio-vasculaires. De récentes études ont permis d'observer qu'en cas d'accident vasculaire cérébral, la capacité de récupération est affaiblie si le patient présente une inflammation chronique des gencives.

Les réflexes à adopter pour une bonne santé bucco-dentaire :

- Avoir une alimentation équilibrée (éviter le grignotage, les aliments mous et sucrés et les sucres cachés dans les plats industriels).
- Réduire la consommation de tabac, d'alcool et (autant que possible) les facteurs de stress.
- Être attentif à son hygiène quotidiennement : se brosser les dents 2 fois par jour pendant 2 minutes minimum avec une brosse à dents souple et utiliser délicatement du fil dentaire et/ou des brossettes afin de brosser la gencive, les 3 faces accessibles de chaque dent et les espaces interdentaires.
- Consulter son dentiste au moins une fois par an pour un contrôle et un éventuel détartrage. Pour les patients diabétiques, un contrôle tous les 6 mois est recommandé.

Santé bucco-dentaire et grossesse

Il est particulièrement important d'avoir une bonne santé bucco-dentaire pendant la grossesse. Tout d'abord parce que les changements hormonaux sont souvent synonymes de gonflement et de saignement des gencives. Une bonne hygiène quotidienne permet de limiter au maximum le risque que cette infection s'installe et évolue d'une simple gingivite vers une parodontite.

Cette inflammation est associée à un risque augmenté d'accouchements prématurés, de pré-éclampsie (complication de la grossesse associant hypertension artérielle et protéines dans les urines) ou encore d'avoir un bébé de plus faible poids à la naissance.

Un examen de prévention bucco-dentaire est proposé par l'Assurance Maladie aux femmes enceintes à compter du premier jour du 4ème mois de grossesse jusqu'au dernier jour du 6ème mois après l'accouchement.

Le RDV à ne pas manquer

Les enfants dès l'âge de 3 ans et les jeunes jusqu'à leurs 24 ans sont invités chaque année à un rendez-vous « M'T dents tous les ans ! » chez leur chirurgien-dentiste. Ce RDV est pris en charge par l'Assurance Maladie sans avance de frais.

Pour en savoir plus : [M'T dents tous les ans ! : des rendez-vous offerts tous les ans chez le chirurgien-dentiste](#)

Source : Newsletter Côté Prev' Mars 2026 et ameli.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?

1 - Nouveautés des Services en ligne

Du nouveau sur les Services en ligne « **Particuliers** » en lien avec la simplification des démarches administratives

Quatre services en lignes ont été ajoutés dans les 'Espace privé' des adhérents MSA particuliers. Ils sont consultables à partir de l'Espace privé MSA mais sont hébergés sur le site « *démarches numériques* ». Ces démarches sont également accessibles en mode « *public* », depuis le site "demarche.numerique.gouv.fr".

Ces services sont une version dématérialisée des Cerfa existants.

Après avoir déposé sa demande, l'utilisateur reçoit un mail d'accusé de réception. Dans un second temps, si son dossier est accepté, un mail d'acceptation de traitement lui sera également adressé.

► Demander le capital décès des salariés agricoles

Depuis : *Mon espace privé : particulier > Santé, Invalidité > Mes droits et prises en charges > Demander le capital décès d'un salarié agricole.*



Santé, Invalidité

- Cartes d'assurance maladie**
 - > Ma Carte Vitale
 - > Demander ma carte européenne d'assurance maladie
 - > Attestation de droits maladie
 - > Demande de rattachement des enfants mineurs à l'un ou aux deux parents assurés
- Complémentaire santé solidaire**
 - > Demander la complémentaire santé solidaire
- Mes droits et prises en charge**
 - > Demander le remboursement des soins reçus à l'étranger
 - > Déclarer un accident causé par un tiers
 - > Demander le capital décès d'un salarié agricole**
- Suivi et prévention**
 - > Mémo Santé Enfant
- Invalidité**
 - > Demander une pension d'invalidité

► Déclarer un accident causé par un Tiers



Santé, Invalidité

- Cartes d'assurance maladie**
 - > Ma Carte Vitale
 - > Demander ma carte européenne d'assurance maladie
 - > Attestation de droits maladie
 - > Demande de rattachement des enfants mineurs à l'un ou aux deux parents assurés
- Complémentaire santé solidaire**
 - > Demander la complémentaire santé solidaire
- Mes droits et prises en charge**
 - > Demander le remboursement des soins reçus à l'étranger
 - > Déclarer un accident causé par un tiers**
 - > Demander le capital décès d'un salarié agricole
- Suivi et prévention**
 - > Mémo Santé Enfant
- Invalidité**
 - > Demander une pension d'invalidité

► Demander le remboursement de soins perçus à l'étranger

Santé, Invalidité

Cartes d'assurance maladie <ul style="list-style-type: none">> Ma Carte Vitale> Demander ma carte européenne d'assurance maladie> Attestation de droits maladie> Demande de rattachement des enfants mineurs à l'un ou aux deux parents assurés	Complémentaire santé solidaire <ul style="list-style-type: none">> Demander la complémentaire santé solidaire	Mes droits et prises en charge <ul style="list-style-type: none">> Demander le remboursement des soins reçus à l'étranger> Déclarer un accident causé par un tiers> Demander le capital décès d'un salarié agricole
Suivi et prévention <ul style="list-style-type: none">> Mémo Santé Enfant	Invalidité <ul style="list-style-type: none">> Demander une pension d'invalidité	

Mes paiements et remboursements

Santé, Maternité, Paternité, Invalidité <ul style="list-style-type: none">> Paiements et décomptes santé> Paiements invalidité> Relevé annuel des prestations santé> Participations forfaitaires et franchises> Demander le remboursement des soins reçus à l'étranger	Famille, logement, handicap <ul style="list-style-type: none">> Paiements prestation famille/logement	Retraite <ul style="list-style-type: none">> Paiements retraite
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

► Demander l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)

Famille, logement

Changement de situation et déclaration de ressources <ul style="list-style-type: none">> Déclaration de situation des 16 à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS)> Déclarer un changement de situation> Déclarer mes ressources pour les prestations familiales> Notification de ressources pour les prestations familiales	Enfance (Paje, mode de garde) <ul style="list-style-type: none">> Demande du complément de libre choix du mode de garde (CMG)> Mon Quotient Familial> Demande d'allocation journalière de présence parentale (AJPP)	Aide au logement <ul style="list-style-type: none">> Demander une aide au logement> Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'aide au logement> Déclarer mes ressources complémentaires> Déclaration de patrimoine
Pension alimentaire <ul style="list-style-type: none">> Demande d'allocation de soutien familial, d'intermédiation et d'aide au recouvrement	Violences conjugales <ul style="list-style-type: none">> Demander l'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales	

Du nouveau dans les services en ligne « Professionnels »

Deux nouveaux services en lignes sont hébergés sur le site « démarches numériques ». Ces services sont une version dématérialisée des Cerfa existants.

Après avoir déposé sa demande l'utilisateur reçoit un mail d'accusé de réception.

► Demande d'affiliation au régime de protection sociale des non-salariés des professions agricoles

Le lien vers le service est accessible uniquement sur les espaces publics des caisses dans la rubrique : *Exploitant > Création, Installation, Transmission d'entreprise > Devenir agriculteur > Demande d'affiliation au régime de protection sociale des non-salariés agricoles.*

MSA Provence-Azur > Exploitant > Création, installation, transmission d'entreprise > Devenir agriculteur

Devenir agriculteur

Articles et dossiers

- L'exonération jeune agriculteur**
Tout nouvel exploitant peut bénéficier, sous certaines conditions, d'une ex...
- Les démarches d'affiliation des exploitants**
Vous souhaitez débiter une activité relevant de la MSA ? Vous devez d'abord...
- Le choix du statut juridique de votre activité**
Entreprise individuelle, société agricole, co-exploitation : quel est le st...
- L'aide à la création et à la reprise d'une entreprise (ACRE)**
Si vous créez ou reprenez une entreprise ou une exploitation agricole, vous...

Sites utiles

Pour les exploitants

- > Chambres d'agriculture
- > Registre national des entreprises
- > FAQ Guichet électronique des formalités d'entreprises
- > CFE - Centre de formalités des Entreprises
- > ASP - Agence de Services et de Paiement
- > Répertoire à l'installation agricole
- > Safer - Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
- > entreprendre.service-public.fr
- > Article du Bimsa : L'installation, un chemin bien balisé

Démarches

Services en ligne

- > **Demande d'affiliation au régime de protection sociale des non-salariés agricoles**

Si l'adhérent ne dispose pas encore d'un espace privé, il peut se connecter à la plateforme soit via [FranceConnect](#), soit en créant un compte directement sur la plateforme.

► Demande de prise en charge de cotisations sociales

Le lien vers le service est disponible sur les espaces privés "Exploitant" et "Entreprise" dans la rubrique "Cotisations".

1.1 Accès depuis l'espace "Exploitant"

- Mon espace privé : exploitant
 - Cotisations
 - Demande de prise en charge de cotisations sociales

Mes services

Arrêt maladie, accident et maladie professionnelle	Attestations / Exploitation	Cotisations
<ul style="list-style-type: none">> Déclarer un accident du travail ou de trajet non salarié> Décomptes d'indemnités journalières	<ul style="list-style-type: none">> Demander un changement de situation professionnelle> Demander mes attestations professionnelles	<ul style="list-style-type: none">> Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels> Demande de prélèvements mensuels des cotisations> Demande d'option du forfait nouvel installé agricole suite au décès du conjoint> Versement d'une avance sur le montant des cotisations (à valoir)> Demande de prise en charge de cotisations sociales

1.2 Accès depuis l'espace "Entreprise"

- Mon espace privé : entreprise
 - Cotisations
 - Demande de prise en charge de cotisations sociales

Mes services



The screenshot shows a user interface with three main service categories: 'Arrêt maladie, accident et maladie professionnelle', 'Attestations / Exploitation', and 'Cotisations'. The 'Cotisations' category is highlighted with a green border, and a specific link 'Demande de prise en charge de cotisations sociales' is also highlighted with a green border and pointed to by a green arrow from the right.

Arrêt maladie, accident et maladie professionnelle	Attestations / Exploitation	Cotisations
<ul style="list-style-type: none">> Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières (hors AT)> Déclarer et gérer un accident du travail salarié (DAT) <p>Voir tous les services</p>	<ul style="list-style-type: none">> Demander mes attestations professionnelles> Consulter le relevé parcellaire	<ul style="list-style-type: none">> Demande d'option pour le paiement trimestriel des cotisations sur salaires> Demande de prise en charge de cotisations sociales

Info Legis ! Bon à savoir ! Majoration des allocations familiales – Report d'âge de 14 à 18 ans

À compter du **1er mars 2026** (date d'application du décret), l'âge d'ouverture du droit à la majoration des allocations familiales est **porté de 14 à 18 ans, pour les enfants nés à compter du 1er mars 2012**. Cela signifie que, désormais, **ces allocataires ne pourront bénéficier de la majoration des allocations familiales que sur une période de 2 ans (jusqu'aux 20 ans de l'enfant)**.

Les allocataires déjà bénéficiaires de la majoration des allocations familiales de 14 ans avant le 1er mars 2026 ne sont donc pas concernés, **leurs enfants étant nés avant le 1er mars 2012**. Il n'y a pas d'impact sur cette population qui pourra continuer à bénéficier de cette majoration des allocations familiales sur une période de 6 ans.

Etudiants : les démarches à ne pas oublier avant l'été

Chaque été, la Caf vérifie si les étudiants conservent ou non leur logement pendant la période estivale. Cette démarche, simple mais essentielle, conditionne le maintien du versement de l'aide au logement.

Pourquoi cette déclaration est-elle importante ?

Sans signalement, les aides au logement peuvent être suspendues à partir du mois de juillet. Pour éviter toute interruption de paiement, les étudiants doivent indiquer à la Caf s'ils restent dans leur logement durant l'été.

Une **alerte apparaît automatiquement dans l'espace personnel** de l'étudiant sur caf.fr ou dans l'application Caf – Mon Compte lorsque la déclaration est nécessaire.

→ Si aucune alerte n'apparaît, aucune démarche n'est requise.

Comment déclarer sa situation ?

La démarche est entièrement dématérialisée et ne prend que quelques minutes.

→ L'étudiant **reste dans son logement pendant l'été** : il lui suffit de le confirmer via l'alerte reçue.

→ L'étudiant **quitte définitivement son logement** : il doit déclarer un déménagement et renseigner sa nouvelle adresse.

→ L'étudiant **quitte temporairement son logement** (juillet-août) mais revient à la rentrée : il doit indiquer qu'il ne conserve pas son logement pour l'été, sans modifier son adresse. À son retour, il signale sa réintégration pour réactiver ses droits.

Date limite à retenir

La déclaration doit être effectuée avant la fin du mois de juillet. Sans cette démarche, les droits seront suspendus à partir de juillet (paiement en août).

Nouveauté à partir de 2026



A partir de mai 2026, cette obligation est étendue **aux étudiants salariés**, qui devront eux aussi confirmer s'ils restent dans leur logement pendant l'été.

A noter : les étudiants en logement conventionné bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement (APL), ainsi que les apprentis et les alternants, ne sont pas concernés par cette démarche.

Déclarations trimestrielles en ligne : les évolutions à connaître

1 Déclarations trimestrielles des ressources : confirmation de la situation professionnelle

Depuis mars, l'allocataire doit d'abord confirmer sa situation professionnelle – et celle de son conjoint si besoin – avant de pouvoir remplir sa déclaration trimestrielle (Revenu de solidarité active-RSA, Prime d'activité ou Allocation aux adultes handicapés-AAH).

Au moment de confirmer son profil, une fenêtre s'ouvre et rappelle la situation professionnelle connue (ainsi que celle du conjoint si besoin).

L'allocataire a alors deux choix :

- modifier : il est redirigé vers la procédure de changement de situation professionnelle ;
- confirmer : il accède ensuite à sa déclaration.



Confirmation de situation professionnelle

Je confirme que ces informations sont exactes.

Modifier Confirmer

2 Pré-remplissage des déclarations trimestrielles : suivi des signalements

Lors de leur déclaration, les allocataires peuvent corriger les montants pré-remplis et ajouter un justificatif. La Caf vérifie ensuite chaque modification.

Depuis mars, les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) et/ou de la Prime d'activité **qui signalent une correction de revenus peuvent suivre l'avancement de leur demande** : "en cours", "traitée-rejetée" ou "traitée-acceptée", avec le détail explicatif lorsque la demande est traitée.



NOVEMBRE 2025

Sarah

Indemnités journalières de maternité, paternité, adoption

Sara Croche

Montant récupéré par nos services	Montant que vous avez corrigé
0 €	40 €

- Commentaire renseigné : CARBO
- Etat de votre demande : Traitée - Acceptée
- Détail : Bonjour, Vous êtes bénéficiaire du RSA/de la Prime d'activité. Lors de votre déclaration de ressources, vous avez demandé une modification des ressources préremplies pour un employeur ou un organisme verseur de prestation. Nous vous informons que votre modification a été automatiquement prise en compte par notre système informatique. Vos droits ont été calculés conformément à votre déclaration. Attention, cette modification pourra faire l'objet d'un contrôle ultérieurement. Si elle est injustifiée, vos droits seront recalculés. Cordialement, Votre caisse d'Allocations familiales

Toutes ces informations sont accessibles dans l'espace personnel, **rubrique « Mes démarches »**, sur caf.fr ou via l'application mobile.

Des aides pour faciliter le départ en vacances

Les vacances sont un temps essentiel pour les enfants : elles contribuent à leur bien-être, à leur développement et à leur équilibre, en favorisant les rencontres, l'ouverture et la rupture avec le quotidien.

Consciente que le coût des vacances peut constituer un frein, la Caf du Var propose des aides pour accompagner les familles dans leurs projets de départ.

Six dispositifs complémentaires sont mobilisables.

Des vacances en famille :

→ **L'aide au départ en vacances en famille Vacaf (AVF)** : destinée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 €, elle permet une prise en charge de 50 % à 75 % du coût du séjour, afin de faciliter l'organisation de vacances en famille.

→ **L'aide au transport Vacaf** : d'un montant compris entre 100 et 200 €, elle complète l'aide aux vacances en famille pour réduire le coût des déplacements pendant les vacances d'été.



Des vacances pour les enfants et les adolescents :

→ **Le Pass Colo** : il accompagne le premier départ en colonie de vacances des enfants l'année de leurs 11 ans, avant l'entrée au collège, en favorisant l'accès à des séjours collectifs éducatifs.

→ **L'aide aux vacances enfants et adolescents Vacaf (AVE)** : elle soutient le départ en colonies ou en camps pendant les vacances scolaires, contribuant à l'autonomie, à la socialisation et à l'épanouissement des jeunes.

Des vacances accessibles aux familles en situation de handicap :

→ **L'aide au départ en vacances des familles allocataires avec un enfant en situation de handicap** : elle vise à favoriser le départ en vacances au sein de centres de séjours labellisés. Le surcoût lié à l'adaptation du séjour, d'un montant de 1 550 €, est entièrement pris en charge par la Caf. Seul le coût de l'hébergement, variable selon la destination et les options choisies, reste à la charge de la famille.

→ **Le dispositif DACI** (départ en colonie de vacances ordinaire pour un enfant en situation de handicap) : il permet aux enfants en situation de handicap de participer à des séjours collectifs ordinaires, grâce à des aménagements adaptés à leurs besoins tout au long de la colonie. Ces aménagements sont intégralement financés par la Caf.

Pour connaître les conditions détaillées et les modalités de ces aides, consultez le [guide des aides aux familles](#) de la Caf du Var.

Parents aidants : un nouveau guide complet pour accompagner les familles

Pour les familles d'enfants confrontés à une maladie grave, un handicap ou un accident, ce guide fournit des repères clairs sur les aides et démarches existantes. **Pensé comme un outil de terrain, il aide les professionnels à offrir un accompagnement fiable et harmonisé.**

Ce guide rassemble :

→ **Les aides financières mobilisables** : AJPP, AEEH, complément AEEH, PCH, AJPA.

→ **Les démarches à suivre** selon le parcours de l'enfant et la situation professionnelle du parent.

→ **Les dispositifs d'accompagnement** (y compris l'aide à domicile).

→ **Les contacts clés** : MDPH, services hospitaliers, PMI, SAAD, France Travail, Caf/MSA...

→ **Des QR codes intégrés** qui renvoient vers des sites dédiés afin de faciliter l'accès rapide aux informations les plus complètes.



Véritable outil pratique, ce guide s'adresse également aux professionnels du médico-social, de la santé, de l'éducation et de l'accompagnement familial. Il leur permet de mieux orienter les familles et de proposer un accompagnement adapté à chaque situation.

Téléchargez le [guide](#) et découvrez l'ensemble des solutions pour accompagner les familles.